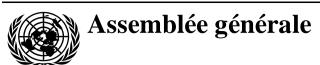
Nations Unies A_{/HRC/45/23}



Distr. générale 5 octobre 2020 Français

Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-cinquième session

14 septembre-2 octobre 2020 Point 3 de l'ordre du jour

Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement

> Étude du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur l'aide que les procédures spéciales apportent aux États et aux autres parties prenantes en ce qui concerne la prévention des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits

Note du Secrétariat*

- 1. Dans sa résolution 42/6, le Conseil des droits de l'homme a demandé au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de réaliser une étude sur l'aide que les procédures spéciales apportent aux États et aux autres parties prenantes en ce qui concerne la prévention des violations des droits de l'homme et des atteintes à ces droits et de lui en présenter les résultats à sa quarante-cinquième session.
- 2. Compte tenu des difficultés financières rencontrées par l'Organisation, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme n'a pas été en mesure de s'acquitter de cette tâche.

^{*} La présente note est soumise après la date prévue en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.

